



Offre de stage

Contribution à la révision de la charte

Structuration de la connaissance dans le domaine de la biodiversité

Date de publication de l'offre : 16 décembre 2024

Date limite de candidature : 15 janvier 2025

Stage de niveau master 2

Durée : 6 mois

Structure d'accueil :

Syndicat mixte du Parc naturel régional
des Baronnies provençales

575 Route de Nyons

26510 SAHUNE

1. CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA DEMARCHE

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales s'étend sur 105 communes entre la Drôme et les Hautes-Alpes. Il couvre un secteur de moyenne montagne préalpine de 1 840km² situé entre la plaine du Rhône à l'ouest et la vallée de la Durance à l'est, le bassin versant de la Drôme au nord, le Mont Ventoux et la montagne de Lure au sud. Aux confins de deux grandes régions, pour les deux tiers en Auvergne Rhône-Alpes, sur le département de la Drôme, et pour un tiers en Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur le département des Hautes-Alpes, ce territoire excentré reste à l'écart des grandes voies de communication et des agglomérations.

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère dont les missions fondamentales sont :

- ◆ La préservation et valorisation des paysages et patrimoines naturels et culturels
- ◆ L'aménagement du territoire
- ◆ Le développement économique, social et culturel du territoire
- ◆ L'accueil, l'éducation et l'information des publics
- ◆ L'expérimentation et l'innovation.

Les actions du Parc s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable. La Charte du Parc constitue la liste des objectifs et des engagements retenus pour mettre en œuvre ce projet. La Charte du Parc des Baronnies provençales a été approuvée pour 15 ans. Le Parc vient de réaliser l'évaluation à mi-parcours de la charte, obligatoire dans le cadre de son label, il a engagé la révision de sa charte en fin d'année 2024 en délibérant :

- ◆ Un périmètre d'étude de mise en révision ;
- ◆ Une méthodologie générale et une gouvernance de la révision de la charte
- ◆ Des conventions de partenariats avec les Régions
- ◆ Un budget et un plan de financement pour réaliser une première phase de la mise en révision de la charte.

La première phase qui court de janvier 2025 à mars 2026 consiste en :

- ◆ La mobilisation de la population et des partenaires institutionnels à la faveur des 10 ans du Parc ;
- ◆ L'actualisation des thématiques jugées prioritaires du diagnostic de l'actuelle charte qui date de 2010.

Une autre vie s'invente ici

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

 **RÉGION SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

 **- LA
D R Ô M E -**

 **Hautes-Alpes**
le département

59 PARCS
NATURELS
RÉGIONAUX
EN FRANCE

Parc naturel régional des baronnies provençales • 575 route de Nyons • 26510 • SAHUNE • smbp@baronnies-provencales.fr • www.baronnies-provencales.fr
Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme, Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs-Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire-Anjou-Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Mont-Ventoux, Montagne de Reims, Monts d'Ardeche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise - Pays de France, Perche, Périgord-Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, Vercors, Verdon, Vexin français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Cette mission de stage se positionne plus précisément sur le second volet, sur la mise à jour de la connaissance dans le domaine de la faune, de la flore, des milieux naturels, de la géologie ainsi que des risques naturels.

2. PRESENTATION DU PROJET

L'actualisation du diagnostic nécessite de réinterroger l'évolution du territoire et la connaissance que l'on en a en matière de biodiversité, géologie et de risques naturels (politiques environnementales mises en oeuvre et périmètres associés, structures et dynamiques des milieux naturels, espèces et habitats présents, risques naturels, etc.) . Le diagnostic élaboré entre 2007 et 2010 est le résultat de plusieurs études, analyses issues de nombreuses bases de données et de connaissances d'experts. Il s'agit par ce stage de contribuer à une préfiguration du diagnostic de la future charte dans le domaine de la biodiversité, de la géologie et des risques naturels en insistant sur les dimensions dynamiques (évolutions de zonages environnementaux, tendances évolutives des populations, etc.) et en mettant en lumière les interactions avec les autres enjeux du territoire (pratiques agroécologiques, impacts de la fréquentation touristique sur les milieux naturels...) afin de démontrer et d'explicitier comment la résilience du territoire passe par la préservation de cette biodiversité et la conservation des milieux.

Le périmètre du stage correspond aux titres suivants de la Partie I du diagnostic intitulés : "A.5 Un territoire soumis aux risques naturels", "2- un espace naturel riche et diversifié". (cf. annexe 1).

3. OBJECTIFS DU STAGE

Il s'agit prioritairement :

- ◆ de mettre à jour les données contenues dans cette partie sur le fondement des bases de données et connaissances accessibles (politiques supra-territoriales mises en oeuvre sur le territoire, espèces, etc.);
- ◆ de cartographier ces données (évolutions des périmètres des zonages d'inventaires et réglementaires environnementaux, socio-écosystèmes, tendances évolutives, trames, etc.)
- ◆ de mettre en lumière l'amélioration de connaissance qu'a permis le travail du syndicat mixte du Parc sur ces thèmes depuis la création du Parc ;
- ◆ d'identifier des enjeux d'amélioration de la connaissance en s'appuyant notamment sur des dynamiques devenues plus prégnantes au premier rang desquels figure le changement climatique ;
- ◆ de formuler des propositions sur la manière de présenter cette connaissance et ces enjeux dans le diagnostic de la future charte.

4. MISSIONS PROPOSEES AU STAGIAIRE

- ◆ Consultations des principaux partenaires ayant été rencontrés lors de l'élaboration du 1er diagnostic (questionnaires semi-directifs);
- ◆ Synthèse et bibliographie sur les principales données disponibles pour qualifier les habitats naturels, la faune et la flore des Baronnies provençales (politiques, espèces, trames, etc.) ;
- ◆ Parangonnage des territoires environnants (prioritairement alpins) sur leurs outils de connaissance et d'observation de la biodiversité et des milieux naturels ;
- ◆ Identification des partenaires clés et parties prenantes à associer à cette thématique dans le cadre de la révision de la charte ;

- ◆ Réalisation de cartographies et livrables permettant de présenter l'état de la connaissance dans le domaine de la biodiversité et des milieux dans les Baronnies provençales, ainsi que leurs tendances d'évolution ;
- ◆ Réalisation de cartographies et livrables permettant de présenter le gain de connaissance permis par le travail du syndicat mixte du Parc, voire de ses partenaires, depuis la création du Parc ;
- ◆ Formuler des préconisations sur la manière de présenter ces connaissances, leurs dynamiques et les enjeux associés dans le diagnostic de la future charte.

5. DUREE DU STAGE

Stage de 6 mois à compter de mars 2025.

6. CONDITIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ENCADREMENT

Le stage sera encadré par Aurélie Carod et Emilie Ruin, respectivement responsable scientifique et prospective et Directrice du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales. Un point sera réalisé tous les 15 jours sur l'avancement du travail avec l'une de ces deux référentes.

L'encadrement pédagogique doit être continu sur l'ensemble de la période du stage. Les coordonnées du/de la référent.e pédagogique doivent être fournies au début du stage. Celui-ci / celle-ci doit être joignable pendant toute la période de stage.

Les modalités d'absence ou de congés sont à définir avant le début du stage et à inscrire dans la convention. Les stagiaires n'ont pas accès aux récupérations, congés ou RTT.

Le Syndicat mixte du Parc est associé à la définition de la problématique de rapport / de mémoire. Une transmission intermédiaire à Aurélie CAROD et Emilie RUIN contenant la problématique du rapport / mémoire, le plan détaillé ainsi que les introduction et conclusion entièrement rédigées est attendu au moins un mois avant la fin du stage. Aurélie CAROD et Emilie RUIN seront conviées à la soutenance et participeront aux délibérations. Elles disposeront du mémoire / rapport avant sa présentation en soutenance.

Profil

Formation – profil d'études

Bac +5, dans les domaines de la biodiversité et de la géomatique.

Compétences – connaissances – savoir-faire

- ◆ Qualités rédactionnelles requises
- ◆ Intérêts et goûts pour les patrimoines naturels
- ◆ Capacité de restitution et de présentation de données scientifiques et cartographiques
- ◆ Outils informatiques (pack office)
- ◆ Cartographie (QGIS)

Savoirs-être

- ◆ Autonomie
- ◆ Sens de l'organisation
- ◆ Curiosité pour s'intéresser à la biodiversité et aux dynamiques des milieux naturels, dans leur interaction avec les autres dynamiques du territoire

- ◆ Aptitude à travailler en équipe
- ◆ Bon relationnel, sens du contact
- ◆ Ecoute, dialogue
- ◆ Prise d'initiative
- ◆ Dynamisme, sérieux

Conditions

Date de démarrage : à partir de mars 2025

Portage du stage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Localisation : Le stage sera basé à la maison du Parc à Sahune (26510)

Déplacements : Permis B obligatoire – véhicule souhaité

Des véhicules de service sont mis à disposition de l'équipe et du stagiaire si disponibilité. Le cas échéant, la personne devra utiliser son véhicule personnel et se fera rembourser les frais.

Indemnités de stage : stage indemnisé, 1/3 SMIC

Contacts : Emilie RUIN – 04 75 26 79 00

Dépôt des candidatures :

Un CV + lettre de motivation doivent être adressés à Mme la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et envoyés par courriel à smbp@baronnies-provencales.fr

Date limite de candidature : 15 janvier 2025

Les entretiens (visio) seront réalisés : 24 janvier 2025 après-midi

Annexe 1 : Extrait du diagnostic préalable à l'élaboration de la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales - périmètre thématique du stage

1 - Un territoire entre Alpes et Méditerranée

A.5 - Un territoire soumis aux risques naturels

- a) Les risques d'inondation
- b) Les risques d'incendie
- c) Les risques d'éboulement

2 – Un espace naturel riche et diversifié

A – Richesse des milieux naturels

A.1 – les périmètres d'inventaires et règlementaires des espaces naturels

A.2 – Structures et dynamiques des milieux naturels

B – Une flore et une faune d'exception

B.1 – Une flore diversifiée fréquemment protégée

B.2 – Les habitats naturels à enjeux

B.3 – La flore remarquable

C – Une faune remarquable évoluant au sein de milieux fonctionnels de qualité

C.1 – L'entomofaune

C.2 – L'herpétofaune

C.3 – L'avifaune : les oiseaux

C.4 – Les mammifères

C.5 – La faune aquatique

D- Les espèces à caractère envahissant et les fonctionnalités écologiques

D.1 – Les espèces à caractère envahissant

D.2 – Fonctionnalités écologiques

Analyse AFOM des milieux, la faune et la flore des Baronnies provençales